

Groupe d'Expertise Pluraliste

Fontenay-aux-Roses, le 19 avril 2007

**Madame la Ministre de l'écologie et du  
développement durable**

**Monsieur le Ministre délégué à l'industrie**

**Monsieur le Ministre de la santé et des solidarités**

**Objet :** Présidence des Groupes d'Expertise Pluraliste : GEP Mines du Limousin et GRNC  
**Réf. :** Mon courrier du 8 juin 2006 aux administrations (DPPR, DARQSI, DGSNR)  
*GEP/2007-53*

Madame et Messieurs les Ministres,

Je vous adresse cette lettre en tant que présidente de deux groupes d'expertise pluraliste dont vous m'avez confié la direction. Le moment me semble venu de quitter cette fonction comme je l'avais annoncé dès mon courrier du 8 juin 2006 aux administrations, étant arrivée à la fin de ma carrière professionnelle.

Permettez-moi de rappeler tout d'abord de façon succincte les acquis qui peuvent être mis au crédit de ces groupes pour attirer ensuite votre attention sur les difficultés qui subsistent et auxquelles il conviendrait de remédier.

➤ Le Groupe Radioécologie Nord Cotentin (GRNC) a été créé en 1997 et fonctionne depuis près de dix ans. Il a été mis en place par les Ministres de la Santé et de l'Environnement de l'époque dans le contexte d'une polémique scientifique concernant les rejets des installations nucléaires du Nord Cotentin et l'incidence élevée de leucémies chez les jeunes dans un canton proche de l'usine de retraitement de La Hague. Le GRNC a mené à bien des missions successives portant sur l'estimation des risques dus aux rejets radiologiques, sur le calcul d'incertitude associé et sur l'impact des rejets chimiques. *L'appel à l'expertise du GRNC est aujourd'hui intégré dans la réglementation, puisque le groupe donne chaque année (tous les 4 ans à partir de 2007) son appréciation sur l'estimation faite par AREVA des doses reçues par les personnes du public susceptibles d'être les plus exposées aux rejets.*

➤ Le deuxième Groupe d'Expertise Pluraliste dont j'assume la présidence porte sur les anciennes mines d'uranium en Limousin. Sa création qui avait été envisagée par le ministère de l'écologie dès mai 2004, a nécessité de multiples démarches avant la signature d'une lettre de mission en novembre 2005 et sa mise en place effective en juin 2006. Comme le GRNC, le GEP Mines du Limousin a été constitué dans un contexte difficile où des analyses divergentes sur les conditions de remise en état des anciennes mines d'uranium, alimentées en particulier par des mesures et études menées à l'initiative d'associations locales ou nationales, ont conduit à des développements judiciaires et médiatiques importants au cours des dernières années. Ce groupe est maintenant opérationnel. Il a produit un

**Courrier**  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

tél. (33) 01.58.35.83.36  
fax (33) 01.58.35.79.62  
annie.sugier@irsn.fr

**Siège social**  
77, av. du Général-de-Gaulle  
92140 Clamart

Standard (33) 01 58 35 88 88  
RCS Nanterre B 440 546 018

premier rapport d'avancement qui vous a été adressé en janvier 2007. En outre, des présentations locales ont eu lieu devant la CLIS<sup>1</sup> de Bellezane et le CODERST<sup>2</sup> de Haute-Vienne.

*Dès ce premier rapport, le GEP, soucieux de démontrer son caractère opérationnel, a émis des recommandations visant à consolider l'analyse de l'exploitant et à ouvrir des pistes de réflexions répondant aux questionnements du public. Des études complémentaires sont ainsi clairement identifiées et la nécessité d'approfondir la notion d'impact sur l'environnement en utilisant des méthodes nouvelles est soulignée.*

Mes sujets de préoccupation sont les suivants :

- Le devenir du GRNC et la création éventuelle d'un GEP national. J'ai adressé en septembre 2006 une lettre aux administrations centrales concernées sur ce sujet. Compte tenu de la rédaction du nouvel arrêté d'autorisation des rejets de l'usine de La Hague, j'y soulignais qu'un groupe pérenne mobilisé seulement tous les quatre ans ne serait pas viable et je proposais de faire évoluer le GRNC en une structure nationale pluraliste dont les missions seraient élargies à d'autres installations ou situations complexes. Une telle structure pourrait en particulier reprendre les missions du GEP Mines qui est actuellement en plein démarrage et se réunit, ainsi que ses trois groupes de travail, tous les mois. *Après avoir eu un premier contact avec l'une des administrations concernées, celle-ci ne semble pas avoir encore tranché cette question.*

- Le financement des groupes d'expertise pluraliste et la poursuite de l'appui de l'IRSN. Au moment de la création du GRNC, le financement de l'appui apporté par l'IRSN au travail du GRNC avait été introduit par l'Institut dans ses programmes relevant de la subvention d'Etat. Les financements permettant le fonctionnement du groupe étaient couverts par une contribution versée par les administrations (DPPR et DGSNR) via l'IRSN. S'agissant du GEP mines, la situation est aujourd'hui plus précaire :

a. La prise en charge des moyens humains mobilisés par l'IRSN se fait pour une large part dans le cadre d'une tierce expertise financée par AREVA. Celle-ci ne recouvre toutefois pas le travail d'animation et de secrétariat qui s'inscrit pour 2006 dans le protocole établi entre l'IRSN et l'une des administrations concernées, en l'occurrence la DPPR. La tierce expertise s'achèvera mi-2007 alors que les réflexions du GEP se poursuivront au-delà de cette date.

b. La prise en charge des coûts de fonctionnement (frais de mission et d'organisation de réunions, sténotypie, publication de rapports...) est aujourd'hui assurée par la DRIRE (à partir d'une dotation DPPR) mais également par l'IRSN. Le financement du temps de travail des experts du GEP (en particulier les experts étrangers et les experts associatifs) n'est précisé par aucune règle et nécessiterait d'être prévu.

*En résumé, pour les missions en cours du GRNC et du GEP Mines, les montages financiers envisagés restent flous et les conditions de la poursuite des travaux du GEP Mines sont donc à préciser. Il faut en particulier fixer des règles concernant le financement du temps de travail des experts non*

---

<sup>1</sup> CLIS : Commission Locale d'Information et de Sécurité

<sup>2</sup> CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

*institutionnels. Il s'agit là d'une condition essentielle au développement durable d'un dialogue technique ouvert et éclairé avec la société civile.*

- L'articulation avec des lieux de dialogue locaux. Les GEP sont des structures nationales mais dont les missions intéressent un territoire déterminé, en l'occurrence le Nord Cotentin et le Limousin. D'où l'importance de pouvoir présenter, à différentes étapes du travail, l'état d'avancement des réflexions. Dans le Nord Cotentin, il existe une CSPI qui joue bien ce rôle de lieu de dialogue local. Une telle structure n'existe pas en Haute-Vienne et la présentation du GEP Mines a eu lieu devant une CLIS ne couvrant pas la totalité du champ de compétences du GEP, la CLIS de Bellezane. *Le GEP a demandé l'élargissement des missions de la CLIS de Bellezane à l'ancienne division minière concernée (la Crouzille) ; une association locale a suspendu sa participation au GEP dans l'attente de cet élargissement.*

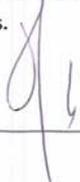
Pour conclure, je voudrais souligner l'importance des enjeux associés au bon fonctionnement de l'expertise pluraliste. L'expérience acquise au sein des GEP démontre leur caractère opérationnel sur des sujets complexes et prouve qu'il est possible de donner un contenu réel à la notion de démocratie participative dans le domaine technique. Les débats publics sur le projet de réacteur EPR et sur les déchets nucléaires ont par ailleurs mis en évidence de fortes attentes de la société à cet égard. Mais ces groupes d'expertise pluraliste ont fonctionné jusqu'à présent dans des conditions précaires qui ne permettent pas d'assurer durablement leur existence. Il est temps de poser la question de leur statut, de celui de leurs membres, de leur complémentarité avec le travail des administrations et des structures locales de dialogue ainsi que celle d'un financement approprié de toutes les composantes indispensables à l'expertise pluraliste, depuis l'appui technique jusqu'à la participation d'experts étrangers et associatifs.

Il convient d'apporter une réponse aux difficultés actuelles dont témoigne par exemple le courrier qui m'a été adressé récemment par l'un des experts associatifs pour expliquer les raisons de sa démission : *"Il n'est pas honnête de ma part de rester alors que je n'arrive pas à suivre les études [...]. Une participation purement bénévole ne permet pas de s'approprier une problématique aussi complexe en si peu de temps."*

Un signe clair des pouvoirs publics m'apparaît nécessaire pour que l'expérience des groupes d'expertise pluraliste puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

Je fais copie de cette lettre aux administrations centrales concernées, à l'Autorité de Sécurité Nucléaire ainsi qu'à l'IRSN.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs les Ministres, à l'expression de mes salutations respectueuses.



---

Annie SUGIER

Présidente du GRNC et du GEP Mines du Limousin